



Piscine Municipale de Hyères  
35 avenue Ambroise Thomas  
83400 HYERES

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Dossier à déposer lors des permanences du club à la piscine municipale de Hyères (entrée club).  
Pour les horaires de permanence, consulter la page Facebook et l'affichage à l'entrée

### Le dossier se compose :

- De la fiche de renseignements à remplir
- Des autorisations parentales à signer
- De l'autorisation du droit de l'image à signer  
*S'agissant d'un sport à dimension collective et artistique, la signature de ce document est obligatoire pour valider l'inscription*
- Du règlement intérieur à signer
- Du règlement (possibilité de payer en 3 fois par chèque)
- De la promesse de don (facultatif)

### Sont à fournir également :

- Le formulaire de licence (pièce jointe en plus de ce document)
- Un certificat médical ou l'attestation QS sport (document dans le formulaire de licence)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile individuelle

Le dossier d'inscription devra impérativement être complet. **Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et ne permettra pas d'accéder aux entraînements.**

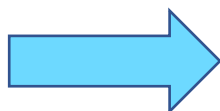
## QUAND FOURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL ?

Mon  
enfant a  
moins de  
18 ans



Je réponds aux questions du questionnaire de la licence mineure et **je fournis l'attestation QS Sport si toutes les réponses sont négatives. Dans le cas contraire, un certificat médical doit être impérativement fourni.**

Mon enfant  
est inscrit en  
« horaires  
aménagés »



Je fournis un **certificat médical tous les ans** délivré par un **médecin du sport avec mention en compétition.**

J'ai plus  
de 18 ans



Je fournis un **certificat médical tous les 3 ans** (avec mention en compétition selon le groupe). Les autres années, je réponds aux questions du questionnaire de la licence « majeur » et je remets **l'attestation QS Sport en cas de négativité aux réponses. Dans le cas contraire, un certificat médical doit être impérativement fourni.**



Piscine Municipale de Hyères  
35 avenue Ambroise Thomas  
83400 HYERES

## TARIFS

Sont inclus dans la cotisation :

- ✓ La licence de la Fédération Française de Natation (FFN) (entre 15 € et jusqu'à 55 € selon l'âge et la catégorie)
- ✓ L'adhésion au club (75€)
- ✓ Les entraînements
- ✓ Les stages proposés pendant les vacances scolaires pour les groupes concernés

GROUPE	AGE à la rentrée	Entraînements	TARIF ANNUEL
Baby (2018-2019)	5 ans	1 fois par semaine	275 €
Première année (2017)	6 ans	2 fois par semaine	375 €
Poussines (2016-2015)	7 ans / 8 ans	3 fois par semaine	445 €
Avenirs (2014-2013-2012)	8 ans/ 9 ans / 10 ans	4 fois par semaine	475 €
Compétition (Horaires aménagés) : jeunes, juniors	A partir de 11 ans (collège)	6 fois par semaine	575 €
Groupe Challenge : avènements, jeunes, juniors	A partir de 9 ans	2 fois par semaine	425 €
Masters (compétition)	Adultes	1 fois par semaine	300 €
Gala (loisirs)	A partir de 9/10 ans	1 fois par semaine	300 €
Adultes (loisirs)	Adultes	1 fois par semaine	300 €

### Règlement en 3 fois

Il est possible de payer en 3 fois, soit 3 chèques libellés à l'ordre de « Hyères Natation Artistique » qui seront datés de septembre et remis à l'inscription mais ne seront encaissés qu'en début des mois de septembre, octobre et novembre.

### Réduction famille :

Pour les familles inscrivant au moins 2 nageurs/ses:  
Déduire de ce tarif 40 € à partir de la seconde inscription.

**IMPORTANT** : les adhérents ne pourront, en aucun cas, se prévaloir du remboursement de tout ou partie de leur cotisation annuelle, pour quelque motif que ce soit.



Piscine Municipale de Hyères  
35 avenue Ambroise Thomas  
83400 HYERES

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

### INFORMATIONS CONCERNANT LE(LA) NAGEUR(SE)

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal et Ville : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Si déjà inscrite dans un club de natation

lequel: \_\_\_\_\_ N° de licence: \_\_\_\_\_

**SANTE** : Problèmes de santé / allergie à signaler \_\_\_\_\_

Contact médecin traitant (nom et téléphone) : \_\_\_\_\_

### INFORMATIONS CONCERNANT LES RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

**Autre Personne à contacter en cas d'urgence :**

- lien de parenté : \_\_\_\_\_

- téléphone : \_\_\_\_\_

- lien de parenté : \_\_\_\_\_

- téléphone : \_\_\_\_\_



Piscine Municipale de Hyères  
35 avenue Ambroise Thomas  
83400 HYERES

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), M/Mme.....

responsable légal de l'enfant .....

J'autorise à participer aux déplacements pour les compétitions régionales, interrégionales et nationales.

J'autorise, le responsable ayant en charge mon enfant lors des activités à le faire soigner, hospitaliser s'il y a lieu et à faire pratiquer les interventions d'extrême urgence conseillées par le médecin.

Fait le .....

à .....

Signature du responsable légal  
Précédée de la mention « lu et approuvé »

## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), M/Mme.....

autorise l'association Hyères Natation Artistique :

A photographier le/la nageur/se ..... et/ou filmer au cours des entraînements, des compétitions ou des activités du club.

A utiliser ces images (photographies ou films vidéo) uniquement dans le cadre des activités du club.

J'ai pris connaissance que l'utilisation de ces images se fera sur le site internet du club, la page Facebook et Instagram, les articles de presse concernant le club et enfin les divers affichages pouvant être réalisés par le club (espace nautique, affiches compétitions, gala ...) et que ces images ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Je m'engage par la présente à ne pas exercer de recours ultérieur en cas de publication de ces images.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou aux images qui me concernent ou qui concernent mon enfant est garanti.

Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de cette ou ces images si je le juge utile, par un courrier adressé au président de « Hyères Natation Artistique ».

Fait le .....

à .....

Signature du responsable légal  
Précédée de la mention « lu et approuvé »



Piscine Municipale de Hyères  
35 avenue Ambroise Thomas  
83400 HYERES

## REGLEMENT INTERIEUR

**Merci de prendre connaissance du règlement intérieur, de le dater et signer**

### LES NAGEURS(S)

✓ Les nageurs/ses ne pourront commencer les entraînements qu'après avoir fourni au club le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Natation Artistique ou l'attestation QS Sport.

✓ A chaque entraînement, les nageurs/ses doivent être munis du matériel nécessaire : bonnet, maillot, pince-nez, lunettes, serviette, tenue pour la gym....

✓ Les nageurs/ses ne sont pas autorisé(e)s à poster des photos d'équipe sur les réseaux sociaux sans l'accord de leurs parents et des dirigeants. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par une exclusion définitive du club.

✓ L'achat des maillots de ballets : Équipe, Solo, Duo et de Gala sont à la charge des familles.

✓ Entraînements et absences :

- Les nageurs/ses doivent être assidus aux entraînements et doivent se présenter à l'heure.
  - L'accès aux installations de la piscine en dehors des entraînements est interdit.
  - En début de saison, les nageurs/ses doivent informer le parent référent (désigné en début d'année pour chaque groupe) ainsi que leur entraîneur des obligations spécifiques qui pourraient perturber le bon fonctionnement des entraînements (obligations scolaires et extrascolaires, problèmes familiaux...)
  - Toute absence en cours d'année (voyage scolaire ou autre...) doit être signalée dès sa connaissance (et non pas quelques jours avant le départ.)
  - Pour toute absence imprévue, il est impératif de prévenir avertir le parent référent et l'entraîneur
  - **Afin que règne une bonne harmonie au sein de leur groupe et du club, les nageurs/ses doivent se respecter entre eux/elles, respecter les entraîneurs et les dirigeants du club.**
- En cas de manquement grave à cette règle, le/la nageur/se pourra être suspendu(e) durant une période déterminée par le comité directeur et pourra être exclu du club en cas de récidive.**

**L'entraîneur peut décider avec l'accord du Comité Directeur (qui sera seul décisionnaire) de ne pas présenter les nageurs/ses aux compétitions et/ou aux Galas du club si les conditions précédemment énoncées ne sont pas respectées.**

**Les nageurs/ses devront impérativement respecter les décisions de l'entraîneur quant aux choix inhérents à la pratique sportive et notamment le choix des nageurs/ses titulaires et remplaçants/es dans les différents ballets, ainsi que les choix de présentation ou non de ces ballets aux différentes épreuves.**

### LES PARENTS / REPRESENTANTS LEGAUX

✓ **La responsabilité du club concernant les nageurs/ses commence et s'achève à l'entrée de la piscine, aux horaires de début et de fin d'entraînement. L'entraîneur est autorisé à prévenir la police municipale en cas d'impossibilité de joindre les parents au-delà de 15 minutes après la fin de l'entraînement.**

✓ Les informations concernant la vie du club (planning d'entraînements, stages, dates de compétitions...) sont mises en ligne sur la page Facebook et Instagram du club ainsi que sur le site internet du club.

✓ Pour toute question durant la saison sportive, il faut contacter en priorité le parent référent du groupe d'appartenance des nageurs/ses.

✓ **L'accès aux vestiaires est interdit aux parents, sauf aux mamans des groupes Babys et 1ères années.**

✓ En cas de dégradations des vestiaires identifiées, les frais de réparations ou remplacement de matériel seront à la charge totale des familles.

Les parents devront impérativement respecter les décisions de l'entraîneur quant aux choix inhérents à la pratique sportive et notamment le choix des nageurs/ses titulaires et remplaçants/es dans les différents ballets, ainsi que les choix de présentation ou non de ces ballets aux différentes épreuves.



Piscine Municipale de Hyères  
35 avenue Ambroise Thomas  
83400 HYERES

## REGLEMENT INTERIEUR

### LES COMPETITIONS

✓ Les nageurs/ses s'engagent à participer aux stages et compétitions dès lors qu'ils/elles sont convoqué(e)s en tant que titulaires ou remplaçant(e)s.

✓ Les nageurs/ses devront avoir en leur possession pour les compétitions :

- maillot noir sans logo
- bonnet blanc sans logo et bonnet avec logo du club
- veste au logo du club de la saison
- maillot au logo du club
- tee-shirt avec logo du club
- paire de lunettes
- des pince-nez
- short noir, paire de chaussettes (passage de socle)

✓ En cas de forfait du/de la nageur(se) à une compétition non excusé par un certificat médical et non fourni dans les 48h avant le début de la compétition, les parents devront payer l'amende due à la ligue PACA de natation (selon les tarifs de la Fédération Française de Natation).

✓ En ce qui concerne les groupes poussines, Challenges, Masters : seuls les frais d'engagement aux compétitions seront pris en charge par le club.

✓ En ce qui concerne les groupes Avenirs/Jeunes/Juniors/Seniors :

Compétitions Régionales et Inter-régionales (N2) : les dépenses engagées pour les déplacements et hébergement seront à la charge totale des parents.

Compétitions Nationales (Finale des Jeunes, N1 ; Elite) : les dépenses engagées pour les déplacements et hébergement seront à la charge totale des parents. Si le déplacement est hors région Sud, le club se chargera de l'organisation du transport ; il restera à la charge intégrale des parents.

Les frais d'engagement aux compétitions seront pris en charge par le club.

✓ La logistique du déroulement des compétitions (transport, hébergement...) est assurée par les parents de chaque groupe et avec la supervision de l'entraîneur.

Les nageurs/ses devront être logé(e)s dans le même hôtel que l'entraîneur.

En aucun cas, les parents devront se substituer à l'organisation validée par l'entraîneur.

✓ La Fédération et le Comité Régional peuvent proposer à certain(e)s nageurs/ses des stages de préparation pour accéder à leur meilleur niveau. Le club ne prendra pas en charge le coût financier de ces stages.

### SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX

Date et signature, précédé de la mention « lu et approuvé »

### SIGNATURE DE LA NAGEUSE / DU NAGEUR

Date et signature, précédé de la mention « lu et approuvé »



Piscine Municipale de Hyères  
35 avenue Ambroise Thomas  
83400 HYERES

## DONS ASSOCIATION

Le club « Hyères Natation Artistique » est une association de loi 1901.

Le fonctionnement de cette association repose entièrement sur le **bénévolat**.

En effet, les membres du bureau sont tous des nageuses, des parents de nageuses ou des parents d'anciennes nageuses. Certains entraîneurs sont également des parents.

Notre association recherche activement des bénévoles cherchant à s'impliquer dans la vie du club.

La (ou les tâches) confiée(s) seront adaptées à vos domaines de compétence et vos disponibilités.

Vous êtes intéressé(e)s pour vous impliquer dans un club qui porte fièrement les valeurs de la natation artistique à savoir la rigueur, l'esprit d'équipe et l'élégance ; vous souhaitez mettre à profit vos compétences au profit de notre association, alors merci de remplir les champs ci-dessous et nous vous inviterons à une réunion d'information

NOM ..... Prénom : .....

Compétence particulière (facultatif) : .....

Vous souhaitez soutenir le club « Hyères Natation Artistique » mais vous n'êtes pas disponible, vous avez également la possibilité de faire un don à l'association.

*Rappel : Les dons consentis par des particuliers ouvrent droit à une réduction d'impôts dans le cadre des dons effectués aux autres œuvres (ligne UF de la déclaration des revenus). Cette réduction est d'un montant de 66 % des sommes versées, retenues dans la limite de 20 % du revenu imposable des donateurs. Chaque don fait l'objet d'un reçu réglementaire à joindre à sa déclaration d'impôts. S'agissant d'une réduction d'impôts, cela ne concerne que les donateurs imposables.*

### Formulaire de DON

NOM : ..... Prénom.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Je soutiens l'action de l'association en versant un don de : .....€

Modalité de versement (à effectuer avant le 31.12.2023):

- Chèque bancaire (libellé à l'ordre de l'association HYERES NATATION ARTISTIQUE)
- Espèces
- Virement

DATE et SIGNATURE :